



COMMISSION FOOT A EFFECTIF REDUIT

Réunion du Mercredi 6 février 2019

Présents : Madame Patricia DUPIN, Messieurs Jean Luc BIDART, Philippe DUPIN, Christian LABORDE, Robert RITTIMANN

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes) à compter du lendemain du jour de la notification (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

- **La commission précise que les compétitions U13 sont prioritaires sur les plateaux U11, U9 ou U7 et donc que dans le cas d'un problème d'occupation de terrain il y a lieu de maintenir en priorité les rencontres U13 (rappel PV du 5 décembre 2018).**
- **Concernant l'utilisation de la FMI le club recevant a obligation de synchroniser sa tablette le jour du match**
- **Tous les remplaçants doivent être notés par l'arbitre dans l'onglet « Entrants/Sortants » afin qu'ils apparaissent comme ayant participé sur la feuille de match.**
- **Pour les clubs utilisant les tablettes de type « La TAB 105 LOGICOM » modifier les paramètres de l'affichage, taille de l'affichage, « Petit »**
- **La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées et pas simplement au motif d'accord entre les clubs. Aucun changement de date ne pourra être fait par les clubs sur la dernière journée (Art.3 des règlements sportifs du district)**

DIVISION 1

Report de match

Match à jouer le 16 février 2019

Toutes les rencontres qui n'ont pu se jouer le 2 février 2019 pour fermeture de terrain

Match du 6 avril 2019 à jouer le 13 avril 2019 (équipes qualifiées pour le pitch)

- Match 21283539 **PORTES ENTRE 2 MERS 1** (553258) / **VILLENAVE J 1** (500440) Poule A
- Match 21283537 **CESTAS SAG 1** (525228) / **CHAMBERY RC 1** (525600) Poule A
- Match 21283540 **CREONNAIS FC 1** (549494) / **SUD GIRONDE FC 1** (551098) Poule A
- Match 21283583 **MARTIGNAS ILLAC 1** (552012) / **NORD GIRONDE US 1** (551006) Poule B
- Match 21283583 **ST LAUREN CO 1** (505555) / **LE TAILLAN AS 1** (518036) Poule B
- Match 21283630 **AMBARESIENNE ES 1** (550784) / **GJ MEDOC ESTUAIRE 2** (581310) Poule C

Demande de modification de rencontre

- Match 21283609 **ESTUAIRE HTE GDE 1** (553257) / **GJ MEDOC ESTUAIRE 2** (550080) Poule C du 09/02/19

La commission accepte le principe du report mais fixe cette date pour jouer cette rencontre au 02/03/19 avec accord club adverse sinon le match reste programmé à la date initiale.



COMMISSION FOOT A EFFECTIF REDUIT

Courriers

- **FC MARTIGNAS ILLAC (552012)** du 2 février 2019 concernant le problème pour indiquer le vainqueur de la jonglerie dans les observations.
La Commission prend note et attribue le point de jonglerie à **MARTIGNAS ILLAC 1 (match n°21283560)**

DIVISION 2

Report de match

Match à jouer le 16 février 2019

Toutes les rencontres qui n'ont pu se jouer le 2 février 2019 pour fermeture de terrain

Match du 6 avril 2019 à jouer le 13 avril 2019 (équipes qualifiées pour le pitch)

- Match 21283672 STE EULALIE 1 (553258) / **ST EMILIONNAIS FC 1 (580630)** Poule A
- Match 21283721 BLAYE STADE 1 (505569) / **CHARTRONS US 1 (542420)** Poule B

Demande de modification de rencontre

- Match 21283700 MERIGNAC ARLAC E 2 (514831) / **CHARTRONS US 1 (542420)** Poule B du 09/02/19
La commission accepte le principe du report mais fixe cette date pour jouer cette rencontre au **02/03/19**
Courrier de MERIGNAC ARLAC du 5 février précisant que le match se déroulera à la date initiale soit le 9/02/19

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
2 février 2019	B	21283696	CHAMBERY RC	525600	1 ^{er} forfait	40€

**Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde*

Courriers

- **AVT G JEANNE D'ARC CAUDERAN (505837)** du 4 février 2019 concernant le problème pour indiquer le vainqueur de la jonglerie dans les observations.
La Commission prend note et attribue le point de jonglerie à **AGJA CAUDERAN 1 (match n°21283652)**

DIVISION 3

Report de match

Match à jouer le 16 février 2019

Toutes les rencontres qui n'ont pu se jouer le 2 février 2019 pour fermeture de terrain

Match du 6 avril 2019 à jouer le 13 avril 2019 (équipes qualifiées pour le pitch)

- Match 21283857 MORIZES AS 1 (525239) / **ST SYMPHORIEN SC 1 (505634)** Poule A

Feuilles de match non parvenues

1^{er} rappel feuille de match du 2 février 2019

- Match 21283968 CENON US 2 (511449) / **ST ANDRE DE CUBZAC 2 (505581)** Poule D



COMMISSION FOOT A EFFECTIF REDUIT

Courriers

- **ENT.S BLANQUEFORTAISE (525223)** du 29 janvier 2019 concernant le changement d'horaire de 2 équipes.

La Commission constate une demande un peu tardive et vous demande de faire vos demandes au cas par cas par Footclubs avec accord du club adverse.

- **CA BEGLAIS (500110)** du 2 février 2019 concernant le problème de tablette « TAB 105 LOGICOM » pour indiquer le vainqueur de la jonglerie dans les observations.

La Commission après confirmation de votre appel par l'astreinte FMI enregistre BEGLES CA 2 vainqueur des jongles (match n°21284014).

- **COCARDE DE ST LAURENT (505555)** du 3 février 2019 concernant le problème pour indiquer le vainqueur de la jonglerie dans les observations.

La Commission prend note. Dossier en Commission litiges et Contentieux (match n°21284011)

- **ST PESSACAIS UC (500139)** du 4 février 2019 concernant la non réalisation de la jonglerie avec FC Barpais.

La Commission prend note et vous confirme que la jonglerie est obligatoire pour cette phase à l'identique des phases de brassage. La Commission comptabilise 0 point aux 2 clubs (match n°21283878)

Rectification décisions administratives PV du 23 Janvier 2019

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
5 janvier 2019	A	21086637	COTEAUX LIBOURNAIS 2	553792	Feuille de match en retard sous 15 ^{aine}	-80€

**Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde*

DIVISION 4

Report de match

Match à jouer le 16 février 2019

Toutes les rencontres qui n'ont pu se jouer le 2 février 2019 pour fermeture de terrain

Courriers

- **USJ ST AUGUSTIN C. PYRENEES A (549491)** du 4 février 2019 concernant le problème pour indiquer le vainqueur de la jonglerie dans les observations.

La Commission pris note du courrier des Girondins confirmant le vainqueur et le bug de la tablette et attribue le point de jonglerie à GIRONDINS BDX 2 (match n°21284060)

DIVISION 5

Report de match

Match à jouer le 16 février 2019

Toutes les rencontres qui n'ont pu se jouer le 2 février 2019 pour fermeture de terrain



COMMISSION FOOT A EFFECTIF REDUIT

Demande de modification de rencontre

- Match 21284200 US BOUSCATAISE (515156) / MARTIGNAS ILLIAC 3 (552012) Poule A du 09/02/19
Accord des clubs validé par la Commission pour inverser le match à 10H30

Feuille de match informatisée

Match du 2 février 2019

- Match 21284332 LANGON FC 4 (544734) / GRADIGNAN FC 3 (581856) Poule D
Pris note du courrier de LANGON sur un problème de clôture de la FMI. La Commission précise que l'envoi du rapport de constat d'échec est obligatoire dans le cas d'utilisation de la feuille de match papier et passible d'une amende de 40€ en cas de non envoi, elle vous adresse un avertissement pour le non respect de cette obligation et vous demande l'envoi du rapport de constat d'échec. La Commission vous signale qu'une permanence téléphonique était à votre disposition pour vous aider.

Courriers

- FC ECUREUILS ARLAC (514831) du 30 janvier 2019 concernant le report du match U13
La Commission vous rappelle que les compétitions U13 sont prioritaires sur les plateaux U7, U9 et U11 (PV du 5 décembre 2019) et maintient donc la rencontre U13 du 2 février 2019.
- SP LA BASTIDIENNE (500057) du 4 février 2019 concernant la non transmission de la F.M.I
La Commission vous rappelle que la date limite est le dimanche soir 21H mais qu'il est préférable de transmettre le jour du match afin d'éviter ce type de problème. La Commission vous adresse un avertissement sans application de l'amende.
- FC MARTIGNAS ILLAC (552012) du 2 février 2019 concernant le problème pour indiquer le vainqueur de la jonglerie dans les observations.
La Commission prend note et attribue le point de jonglerie à MARTIGNAS ILLAC 3 (match n°21284193)

DIVISION 6

Report de match

Match à jouer le 16 février 2019

Toutes les rencontres qui n'ont pu se jouer le 2 février 2019 pour fermeture de terrain

Feuille de match informatisée

Match du 2 février 2019

- Match 21284468 LORMONT US 4 (509442) / STE EULALIE 2 (581856) Poule B
Pris note du courrier de LORMONT expliquant les raisons de la non utilisation de la FMI. La Commission précise que l'envoi du rapport de constat d'échec est obligatoire dans le cas d'utilisation de la feuille de match papier et passible d'une amende de 40€ en cas de non envoi, elle vous adresse un avertissement pour le non respect de cette obligation.
La Commission vous demande de prévoir la fourniture d'une tablette pour chaque match U13 à domicile.
- Match 21284467 CENON US 3 (511449) / NORD GIRONDE US 3 (551006) Poule B
Pris note du courrier de CENON sur un problème avec la FMI. Après lecture du rapport de constat d'échec de la FMI sur l'absence d'identifiant Footclubs de l'équipe de NORD GIRONDE 2 la Commission adresse un avertissement pour le non respect de cette obligation et demande à cette équipe de faire le nécessaire pour le match du 9.02.19



COMMISSION FOOT A EFFECTIF REDUIT

Courriers

- **ENT.S. AMBARESIENNE (550784)** du 1er février 2019 concernant le forfait général de son équipe 3
La Commission prend note de ce forfait général en poule F.
- **FC COTEAUX BOURGEOIS (505708)** du 21 janvier 2019 concernant l'amende pour défaut d'enregistrement du résultat.
La Commission après lecture des explications du club et du courrier envoyé le 21 janvier expliquant la non saisie du résultat annule cette amende.
- **US LEGE CAP FERRET (552060)** du 2 février 2019 concernant le vainqueur du match et de la jonglerie.
La Commission prend note de la réponse du club de **CA SALLOIS**, inverse le score et attribue le point de jonglerie à **LEGE CAP FERRET US 3 (match n°21284556)**
- **CA CARNIGNANAIS (524057)** du 4 février 2019 nous indiquant avoir inscrit le résultat des jongles dans les signatures des observations suite au bug de la tablette « Tab 105 LOGICOM ».
La Commission prend note et attribue le point de jonglerie à **TARGON SOULIGNAC 3 (match n°21284645)**

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE		Anomalies	*Tarifs
6 février 2019	F		AMBARESIENNE ES 3	550784	Forfait général	100€
19 janvier 2019	I	21152251	COTEAUX BOURGEOIS FC 2	505708	Défaut d'enregistrement de résultat	-10€

**Tarifs et Amendes 2018/2019 du district de la Gironde*

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit